

22 mars 2018

Saint-Brieuc. Légué : ça carène sur le port de plaisance !



Nicolas Goger, maître de port, était à la manoeuvre ce mercredi matin pour sortir L'Océane de l'eau.

L'hiver enfin achevé, le port de plaisance du Légué et ses 208 places reprend vie. Les plaisanciers s'activent autour de leur coque afin de les remettre en état pour la saison de navigation. Nicolas Goger, maître de port, et son équipe d'agents sont à la manoeuvre pour sortir les bateaux de l'eau.

Avec l'arrivée du printemps, les quais du port du Légué s'animent. Rongeant leurs freins tout l'hiver, les plaisanciers s'activent pour l'entretien de leur bateau. Nettoyage de la coque au jet haute pression, peinture, antifouling... Tout y passe pour redonner fière allure à leur embarcation. « Depuis trois semaines, l'activité carénage a repris. C'est un peu plus tard que l'an dernier, où nous avons commencé dès le mois de février. Une conséquence des conditions météorologiques », explique Nicolas Goger, maître de port. Cette semaine, son carnet de rendez-vous est complet et l'élévateur tourne à plein pour sortir les voiliers ou autres navires à moteur de l'eau, afin de les positionner sur les quais. « Nous en sommes à huit par jour », note le maître de port.

208 places...

Une aire de carénage devenue un véritable atout pour le port, avec son espace de 1.500 m². « Nous avons des fidèles, et pas seulement du Légué. Nous accueillons des extérieurs, qui viennent de Binic, Saint-Quay, Dahouët... La base technique est un réel avantage. Tous les ports ne disposent pas d'un tel équipement. Et les plaisanciers apprécient la proximité des chantiers et des diverses entreprises », précise Nicolas Goger. Ces derniers ont le choix, selon les travaux à réaliser. Ils peuvent opter pour le forfait trois jours, où pousser jusqu'à un mois maximum. Enfin, « nous ne les forçons jamais à remettre le bateau à l'eau ». Des retours en bassin qui vont aller bon train les jours prochains. En effet, outre cette activité carénage, le port a également accueilli 150 embarcations en hivernage. « D'ici un mois, nous allons commencer les mises à l'eau de ces bateaux ». De quoi remplir les 208 places disponibles dans le port (le long des quais à couple ou sur pontons), dont 20 sont réservées aux visiteurs. « Nous pourrions accueillir plus de visiteurs, mais nous préférons privilégier le confort des plaisanciers », notamment avec deux nouveaux pontons depuis 2016.

... et un peu d'attente

Si le bassin n'est pas saturé, les plaisanciers doivent toutefois faire preuve de patience pour accéder à un emplacement. « Un petit bateau peut rentrer au bout de six mois. Pour les plus gros, il faut attendre une à deux années », souligne le maître de port. Sachant que le turn-over se fait à raison d'une quinzaine de bateaux par an. « Il s'agit de personnes qui attendent une place dans un port en eau profonde ». Et Nicolas Goger d'ajouter : « Chaque année, nous faisons partir les bateaux ventouses. Nous les mettons sur les quais ou les envoyons à la destruction car nous ne souhaitons pas bloquer les personnes qui naviguent. » D'autant qu'un réel esprit de marins existe au Légué. « Nous avons une belle population de plaisanciers », se réjouit-il. Des amoureux de la mer qui verront débarquer, près de leur embarcation, le majestueux Bélem le 20 avril prochain, ainsi que les voiliers de la Solitaire Urgo-Le Figaro, du 29 août au 2 septembre.